

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

483rd meeting of the Council
- Foreign Affairs -
Brussels, 21 and 22 November 1977
President: Mr Henri SIMONET,
Minister for Foreign Affairs
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Henri SIMONET	Minister for Foreign Affairs
Mr Willy CLAES	Minister for Economic Affairs

Denmark:

Mr K.B. ANDERSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Jørgen Peder HANSEN	Minister for Greenland
Mr Neils ERSBØLL	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Count Otto LAMBSDORFF	Federal Minister for Economic Affairs
Mr Klaus VON DOHNANYI	Minister of State, Federal Ministry of Foreign Affairs
Mr Otto SCHLECHT	State Secretary, Federal Ministry of Economic Affairs

France:

Mr Louis de GUIRINGAUD	Minister for Foreign Affairs
Mr René MONORY	Minister for Industry, Commerce and Craft Trades
Mr Jean-François DENIAU	State Secretary to the Minister for Foreign Affairs

Ireland:

Mr Michael O'KENNEDY	Minister for Foreign Affairs
Mr Martin O'DONAGHUE	Minister for the Economy and Development

22.XI.77

Italy:

Mr Arnaldo FORLANI

Minister for Foreign Affairs
State Secretary to the
Merchant Navy

Mr Vito ROSA

Luxembourg:

Mr Gaston THORN

Minister for Foreign Affairs
Deptuy Minister for
Foreign Affairs

Mr Jean HAMILIUS

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL

Minister for Foreign Affairs
Minister for Economic Affairs

Mr R.F.M. LUBBERS

United Kingdom:

Mr David OWEN

Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Mr Edmund DELL

Secretary of State,
Department of Trade

Mr Frank JUDD

Minister of State,
Foreign and Commonwealth Office

Commission:

Mr Roy JENKINS

President

Mr Wilhelm HAVERKAMP

Vice-President

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

Mr Claude CHEYSSON

Member

Vicomte Etienne DAVIGNON

Member

Mr Antonio GIOLITTI

Member

o

o

21.XI.77

FOOD AID

The Council heard a statement by Mr CHEYSSON, Member of the Commission, apprising the Council of the importance which the Commission attached to the acceptance of its proposals on the volume of the skimmed-milk food aid programme for 1977 and 1978. He drew the Council's attention to the large-scale food aid requirements still existing in the developing countries, which warranted a continuing major effort on the part of the Community in this area.

The Council noted that this matter would be dealt with in detail at its meeting on development co-operation questions on 28 November 1977.

TEXTILE NEGOTIATIONS

The Council heard an interim progress report from Vice-President HAVERKAMP on the current bilateral textile negotiations with some 30 countries which are scheduled to close at the end of this month.

It noted with satisfaction that certain parts of the negotiations had already been successfully concluded and expressed the wish that the remaining negotiations could also be terminated within the desired period on the basis of the brief adopted by the Council.

Most delegations took this opportunity to make statements on various aspects of the negotiations.

RELATIONS WITH CHINA

The Council adopted a decision authorizing the Commission to negotiate an agreement between the Community and the People's Republic of China and laying down directives for that purpose. These negotiations, as is known, are to be for the conclusion of a non-preferential trade agreement.

It is to be expected that following this decision by the Council the Commission will shortly address an invitation to China for the opening of negotiations before the end of the year.

RELATIONS WITH ASEAN

At the request of the German delegation the Council dealt with the question of the extension of relations with the ASEAN countries (to which it attaches great importance) and with that delegation's suggestion for a meeting at Ministerial level between both sides.

22.XI.77

IRON AND STEEL PROBLEMS

The Council heard a statement by Viscount DAVIGNON, Member of the Commission, on the Community's iron and steel problems. The statement included an analysis of the steel market situation and domestic measures necessary to avert a crisis at the level of both the organization of the markets and the realignment of structures in the iron and steel industry. The Commission representative also outlined Commission thinking on the financial resources required to implement domestic restructuring and redeployment measures. He ended by summarizing the situation as regards trade in iron and steel products with third countries.

The Council held a wide-ranging discussion on all these problems, which concluded with a statement by the Council President that the Council shared the Commission's concern over the seriousness of the crisis at present blighting the Community iron and steel industry in the broader world crisis in that sector.

The Council recognized the need for a Community approach to tackle the crisis and that undertakings would therefore have to be more disciplined in implementing the price and production arrangements planned.

22.XI.77

The Council also recognized the need for the Commission to provide for immediate measures to support the restructuring of industry and to aid the redeployment of workers worst affected by the crisis and by redeployment.

Finally, the Council called upon the Commission to draw up the necessary proposals which would enable the Council, after examining them, to take a decision at its meeting, on 19 and 20 December, thereby enabling all the measures for adoption to apply as from 1 January 1978.

PREPARATIONS FOR THE EUROPEAN COUNCIL

Acting in accordance with the general terms of reference received from the European Council, the Council set about preparing the issues likely to appear on the agenda for the next European Council meeting on 5 and 6 December next.

RELATIONS WITH YUGOSLAVIA

After taking note of the communication submitted to it by the Commission concerning the opening of negotiations with Yugoslavia for the conclusion of a new agreement in the spirit of the Belgrade joint declaration of 2 December 1976, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to formulate negotiating directives on the basis of the communication and to report back at the next Council meeting in December.

FISHERIES : EXTERNAL ASPECTS

The Council took stock of a number of issues concerning external relations in fisheries.

More particularly:

- it examined the current state of relations with Poland, the German Democratic Republic and the USSR, especially as regards the progress of negotiations on framework agreements with those countries. The Council confirmed its support for the Commission position that under the present circumstances no fishing rights should be extended or restored for these countries beyond 1 December.

In view of the commitments entered into by the Community under ICNAF, the Council also adopted a Regulation extending until the end of the year the autonomous arrangements applicable to USSR vessels and authorizing such vessels to continue a certain amount of fishing in the ICNAF 1 zone off the coast of Greenland;

- examined a Commission recommendation concerning additional Directives for the negotiation of fisheries agreements between the Community, Guinea-Bissau, Cape Verde, Mauritania and Senegal.

In view of the importance of finding swift and satisfactory solutions to the problems facing certain Community fishermen in the waters concerned, the Council agreed in principle to the guidelines contained in the Commission recommendation. It instructed the Permanent Representatives Committee to continue its discussions on this matter so that it could finalize the negotiating directives in the near future;

- it took note - as regards relations with Yugoslavia in the fisheries sector - that the Commission would make all necessary endeavours to ensure that Community fishermen could continue to fish in Yugoslav waters.

GREENLAND

The Council took note of a statement by the Danish delegation with regard to Greenland.

REGIONAL POLICY

On the basis of a Commission communication on regional policy guidelines, the Council examined in detail certain questions arising in connection with those guidelines and the adaptation of regional policy legislation.

These questions concerned in particular the periodic reports to be drawn up by the Commission and the action to be taken on them by the Council, the examination of the allocation of national shares, the definition of infrastructures eligible for Fund aid, the procedure for fixing the Fund's endowment and the introduction of multi-annual overall programming alongside the annual budgetary procedure.

Another essential question involved the fixing of the amount to be entered in the 1978 budget for the Regional Fund. As part of the budgetary procedure, and to permit that procedure to progress normally, the Council

- rejected the European Parliament amendment consisting in the restoration of the commitment appropriation of 750 million UA initially proposed by the Commission, which resulted in the restoration of the commitment appropriation of 398 million UA which it had entered in the draft budget
- undertook to re-examine this matter in the course of consultations with the European Parliament to be held on 7 December with the hope of reaching agreement with the European Parliament on a figure representing a substantial real increase in Fund activity.

22.XI.77

These measures were taken to allow the European Council to rule on the key questions in the matter.

With regard to the other questions mentioned above, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue its work in the light of today's discussions so that the Council could act before the end of the year.

22.XI.77

UNCTAD - COMMON FUND

The Council took stock of the UNCTAD negotiations in progress in Geneva on the establishment of a common fund and took the necessary steps to enable the Community to make a useful contribution to the final phase of these negotiations.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Commercial policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations

- amending Regulation (EEC) No 1279/77 suspending the application of indicative ceilings established by Regulations (EEC) Nos 3230/76, 3231/76, 3233/76, 3234/76 and 3235/76 for imports of certain products originating in Austria, Finland, Norway, Portugal and Sweden;
- opening, allocating and providing for the administration of tariff quotas for certain types of paper and paperboard of subheadings ex 48.01 C II and 48.01 F of the Common Customs Tariff, originating in Portugal (1978);
- amending Regulation (EEC) No 316/77 concerning the application of an anti-dumping duty on chains for cycles and motor cycles, originating in Taiwan;
- opening, allocating and providing for the administration of Community tariff quotas for
 - newsprint falling within subheading No 48.01 A of the Common Customs Tariff (1978) and extending this quota to certain other types of paper
 - certain hand-made products
 - certain hand-woven fabrics, pile and chenille falling within headings Nos ex 50.10, ex 55.07, ex 55.09 and ex 58.04 of the Common Customs Tariff;
- on the tariff treatment of certain products intended for use in the construction, maintenance and repair of aircraft.

The Council authorized the Commission to negotiate exchanges of letters between the European Economic Community on the one hand and Israel, Algeria, Morocco and Tunisia on the other concerning the import into the Community of preserved fruit salads originating in those countries (renewal for 1978 of the import arrangements).

The Council authorized the Commission to negotiate an exchange of letters with Algeria concerning the import into the Community to tomato concentrates originating in Algeria (extension for 1978 of the voluntary restraint arrangements).

Relations with the ACP States and the OCT

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation extending Regulation (EEC) No 3328/75 renewing the arrangements for the reduction of import charges on beef and veal products originating in the African, Caribbean and Pacific States.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the decisions giving a discharge to the Commission in respect of the implementation of operations under the 1st, 2nd and 3rd EDFs for the financial year 1975.

Food aid

Under the 1975 and 1976 programmes for aid in the form of milk products, the Council agreed to the allocation to Vietnam and Egypt of quantities remaining in the reserves for these programmes, viz.:

to Vietnam: 6,009 tonnes of skimmed-milk powder
to Egypt : 269 tonnes of butteroil.

ECSC/EURATOM

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decisions

- adjusting the portion of administrative expenditure of the European Coal and Steel Community to be covered by levies on the production of coal and steel;
- giving guidelines to the Commission for the negotiation of a Safeguard Agreement between the European Atomic Energy Community, France and the International Atomic Energy Agency.

Social Questions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulations (EEC) Nos 1408/71 and 574/72 on the application of social security schemes to employed persons and their families moving within the Community.

On a proposal by the French Government, the Council appointed Mr Maurice RAMOND, Inspector at the Inspection Générale des Affaires Sociales, an alternate member of the Committee of the European Social Fund in place of Mr CULAUD, who has resigned, until such time as all members of the Committee are replaced.

073854

NOTE BIO(77)402 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET A M OPITZ,
DG VIII

OBJET : CONSEIL AFFAIRES GENERALES ..

LE CONSEIL AFFAIRES GENERALES SE REUNIRA LES LUNDI 21 ET MARDI 22 NOVEMBRE 1977 AVEC L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

LUNDI - APRES-MIDI :

-
- AIDE ALIMENTAIRE - VOLUME DES PROGRAMMES D'AIDE EN LAIT ECREME EN POUDRE POUR 1977 ET POUR 1978 (COMMUNICATION DE LA COMMISSION)
 - PECHÉ - VOLET EXTERNE !
 - RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LES NEGOCIATIONS BI-LATERALES DANS LE SECTEUR TEXTILE. (CE POINT EST INSCRIT A LA DEMANDE DE LA DELEGATION BRITANNIQUE.)
 - PREFERENCES GENERALISEES - LE CONSEIL DEVRA ADOPTER EN POINT A LE SCHEMA DES PREFERENCES GENERALISEES POUR 1978 (VOIR EP-71). EN CE QUI CONCERNE LES TEXTILES, LE SCHEMA 1977 SERA PROLONGE TEL QUEL POUR 6 MOIS EN ATTENDANT LA CONCLUSION DES NEGOCIATIONS AMF.
 - PROBLEMES SIDERURGIQUES - LE CONSEIL EST APPELE A AVOIR UN DEBAT SUR LA SITUATION EN GENERAL, SUR L'ETAT D'APPLICATION DU PLAN ANTI-CRISE. CE DEBAT PORTERA DONC SUR LES TROIS GRANDS VOLETS DE CE PLAN :
 - MESURES DE MARCHE DU PLAN (PROGRAMME PREVISIONNEL ET PRIX)
 - MESURES STRUCTURELLES ET NOTAMMENT FINANCEMENT DE LA RESTRUCTURATION
 - RELATIONS INTERNATIONALES

IL NE FAUT PAS S'ATTENDRE QUE CES DEBATS DEBOUCHENT SUR DES DECISIONS FORMELLES. LA COMMISSION S'ATTEND QUE LE CONSEIL CONFIRME LA VOLONTE D'APPLIQUER ET EVENTUELLEMENT DE COMPLETER ET RENFORCER LE PLAN ANTI-CRISE.

MARDI

P.M. - 9H30 - COOPERATION POLITIQUE

SUITE DE LA SESSION DU CONSEIL :

- PREPARATION DE LA SESSION DU CONSEIL EUROPEEN DES 5/6 DECEMBRE 1977 ////

NNNN

M.VASEY GPP B. 1/6 2201 18.11.77

M. SANTARELLI



320718

- POLITIQUE REGIONALE - COMMUNICATION DE LA COMMISSION CONCERNANT LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE REGIONALE
- MEDITERRANEE - LE CONSEIL EST APPELE A DEBLOQUER DEUX DOSSIERS CONCERNANT RESPECTIVEMENT CHYPRE ET ESPAGNE. EN EFET, LA COMMUNAUTE A PRIS L'ENGAGEMENT ENVERS CES DEUX PAYS DE METTRE EN APPLICATION, DES LE 1ER JANVIER PROCHAIN, DE NOUVELLES DISPOSITIONS EN CE QUI CONCERNE LE REGIME DES ECHANGES, NOTAMMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE.

DANS LE CAS DE L'ESPAGNE, IL A ETE CONVENU EN MAI DERNIER QUE L'ACCORD DE 1970, QUI N'A PAS ENCORE ETE FORMELLEMENT ETENDU A LA COMMUNAUTE ELARGIE, SERAIT APPLIQUE SUR UNE BASE AUTONOME A PARTIR DU 1ER JUILLET 1977 EN ATTENDANT LES NEGOCIATIONS EN VUE DU RE-EQUILBRAGE DE L'ACCORD PREVUS POUR CET AUTOMNE. LE CONSEIL EST SAISI D'UNE PROPOSITION DE DIRECTIVES DE NEGOCIATION A CET EFFET DEPUIS JUILLET 1976. L'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS A ETE BLOQUEE JUSQU'A PRESENT PAR LA FRANCE ET L'ITALIE, QUI REFUSAIENT TOUTE CONCESSION NOUVELLE DANS LE SECTEUR AGRICOLE TANT QU'ELLES N'AURAIENT PAS RECU DES ASSURANCES QUE LA ENTREPRENDRAIENT DES MESURES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE MEDITERRANEENNE. RAPPELONS QUE LES REGIMES AD HOC ACTUELLEMENT APPLIQUES AUX ECHANGES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ENTRE LES TROIS NOUVEAUX ETATS MEMBRES NE POURRONT PLUS ETRE APPLIQUES APRES LE 1ER JANVIER PROCHAIN, FIN DE LA PERIODE DE TRANSITION PREVUE PAR LE TRAITE D'ADHESION.

DANS LE CAS DE CHYPRE, LA COMMUNAUTE S'EST ENGAGEE LORS DES NEGOCIATIONS POUR LA PROROGATION DE LA 1ERE ETAPE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION, D'OUVRIR DES NEGOCIATIONS DES CET AUTOMNE POUR AMELIORER LE VOLET AGRICOLE DE L'ACCORD (VOIR BIO(77)306 DU 15 JUILLET). IL S'AGIT AUSSI D'HONORER L'ENGAGEMENT PRIS PAR LA COMMUNAUTE LORS DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD EN 1972 DE PREVOIR DES CONCESSIONS SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE AGRICOLE A LA LUMIERE DES RESULTATS DES NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE MEDITERRANEENNE GLOBALE. RAPPELS QUE LE STATU QUO COMMONWEALTH VIENT A ECHEANCE A LA FIN DE 1977. LA COMMISSION S'ATTEND A CE QUE LE CONSEIL PRENNE SES RESPONSABILITES EN ADOPTANT LES DIRECTIVES DE NEGOCIATIONS QUI SONT SUR LA TABLE DEPUIS FEVRIER 1976. LES NEGOCIATIONS POURRONT ALORS COMMENCER TOUTE DE SUITE DANS LE CADRE DU CONSEIL D'ASSOCIATION CEE-CHYPRE QUI SE REUNIRA LE MARDI, 22 NOVEMBRE DANS LA SOIREE. LE CONSEIL EVOQUERA EGALLEMENT LES RELATIONS AVEC LA YUGOSLAVIE (VOIR P - 109).

- RELATIONS AVEC LA CHINE - LE CONSEIL ADOPTERA LES DIRECTIVES A LA COMMISSION POUR LA NEGOCIATION D'UN ACCORD COMMERCIAL AVEC LA CHINE (VOIR IP(77)227). LES NEGOCIATIONS S'OUVRIRONT AVANT LA FIN DE L'ANNEE.

NNNN

1111
1

320726

- ACTION SPECIALE DANS LE CADRE DE LA C.C.E.I. - MODALITES POUR
LA MISE EN OEUVRE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE.

N.B. DES PRECISIONS SUPPLEMENTAIRES VOUS SERONT ENVOYEEES LUNDI.

CORRIGENDUM

2EME PAGE, 4EME PARA. 19EME LIGNE LIRE RAPPELONS MAU LIÉU DE
RAPPELS

AMITIES

M SANTARELLI

NNNN

NNNI

XXX

081834

NOTE BIO (77) 402 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GOUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I, A M.
OPITZ DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GENERALES ..

POLITIQUE REGIONALE

LE CONSEIL EST APPELE A STATUER SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE REGIONALE COMMUNAUTAIRE SOUMISES PAR LA COMMISSION EN JUIN 1977 (VOIR P-48). SI UN ACCORD S'EST DEJA DEGAGE AU NIVEAU DES INSTANCES DU CONSEIL SUR CERTAINES ORIENTATIONS (PRESENTATION D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REGIONS, APPLICATION DE L'IMPACT REGIONAL DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE, COORDINATION DE POLITIQUE REGIONALE NATIONALE), PLUSIEURS POINTS RESTENT ENCORE A TRANCHE.

1. DOTATION FONDS: PROPOSITION: 750 M UCE (QUOTA 650, HORS QUOTA 100). LA COMMISSION TROUVE TOTALEMENT INACCEPTABLE LA REDUCTION A 398 M UCE PAR LE CONSEIL. LES 750 M UCE ONT ETE RETABLIES PAR LE PARLEMENT. LA COMMISSION RAPPELLE QUE LES 650 M UCE DU QUOTIA REPRESENTE QU'UNE ACTUALISATION DE 500 MUC DE 1977, POUR TENIR COMPTE DE L'INFLATION DEPUIS 1974. D'AUTRE PART UN VOLUME SATISFAISANT EST ESSENTIEL POUR RENDRE CREDIBLE LES DECISIONS EN MATIERE DE POLITIQUE REGIONALE.

2. HORS QUOTA: LA COMMISSION INSISTE SUR LE CARACTERE ESSENTIEL DE CETTE SECTION POUR DONNER A LA POLITIQUE REGIONALE COMMUNAUTAIRE LA FLEXIBILITE NECESSAIRE POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX PROBLEMES REGIONAUX QUI POURRONT SURGIR PAR SUITE DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES DANS D'AUTRES DOMAINES (E.G. NEGOCIATIONS TEXTILES; ELARGISSEMENT) OU DES CHANGEMENTS DANS LES STRUCTURES ECONOMIQUES MONDIALES.

3. DEFINITIONS DES INFRASTRUCTURES ELIGIBLES: PROPOSITIONS DE REMPLACER L'ANCIENNE DEFINITION "DIRECTEMENT LIEE AVEC ACTIVITES INDUSTRIELLES, ETC. PAR QUI CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION...". LA COMMISSION EST PRETE A CHERCHER UN TEXTE DE COMPROMIS MAIS INSISTE TOUJOURS QUE L'ANCIENNE DEFINITION IMPOSE UNE RIGIDITE QUE NE PERMET PAS DE TENIR COMPTE DES DIFFERENTES SITUATIONS REGIONALES.

LA COMMISSION ESSAYERA D'OBTENIR DEMAIN DES DECISIONS DE PRINCIPE SUR CES DIFFERENTS POINTS. SI TEL N'ETAIT PAS LE CAS LE CONSEIL EUROPEEN DU DEBUT DECEMBRE POURRAIT ETRE SOUMIS DE CE DOCUMENT, LA COMMISSION ATTACHE UNE IMPORTANCE PARTICULIERE A DES DECISIONS POSITIVES EN CETTE MATIERE PUISQUE L'EVOLUTION DIVERGENTE DES ECONOMIES NATIONALES A MIS EN LUMIERE LE DANGER DE DISLOCATION QUI GUETTE LA COMMUNAUTE FAUTE D'UNE ACTION STRUCTURELLE EN PROFONDEUR DANS LE DOMAINE REGIONAL.

AMITIES. R. RUGGIERO. COMEUR

NNNN

M. Ruggiero

XXX

320733

BIEN LIRE: PRESENTATION D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION SOCIO ECONOMIQUE DES REGIONS, APPRECIATION (AU LIEU DE APPLICATION) DE L'IMPACT ~~REGGIONAL~~ REGIONAL.

NNNN

NNNN

xx

081836

NOTE BIO 402 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR DG I, A M. OPITZ DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

COOPERATION POLITIQUE

IL S'AGIT D'UNE REUNION ASSEZ BREVE, AVEC 3 POINTS A L'ORDRE DU JOUR.

AFRIQUE DU SUD: APRES L'ADOPTION DU CODE DE CONDUITE POUR LES ENTREPRISES, LES MINISTRES CONTINUENT LEUR CONSIDERATION SUR D'EVENTUELLES AUTRES MESURES POSSIBLES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE, MAIS A CE STADE ON N'ATTEND GUERE DE DECISIONS DE SUBSTANCE.

CSCE: LES MINISTRES FERONT LE POINT DU DEROULEMENT DE LA CONFERENCE DE BELGRADE.

MOYEN ORIENT: DISCUSSION EVENTUELLE DU VOYAGE DU PRESIDENT SADATE EN ISRAEL.

PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN

LES MINISTRES VONT PROBABLEMENT PROPOSER LES THEMES SUIVANTS:
- QUESTIONS ECONOMIQUES: INFLATION, EMPLOI ET CROISSANCE (LA SITUATION ACTUELLE)

L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

L'EMPRUNT COMMUNAUTAIRE (S'IL N'Y A PAS DE DECISION AU CONSEIL FINANCES DE CE JOUR).

LA POLITIQUE REGIONALE

- QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

RAPPORT TINDELIANS, DONT FONDATION EUROPEENNE

DATE DES ELECTIONS DIRECTES DU P.E.

- QUESTIONS POLITIQUES

DEPENDENT DE LA SITUATION MONDIALE MAIS SANS DOUTE L'AFRIQUE ET LE MOYEN ORIENT.

AIDE ALIMENTAIRE

AUCUN DEBAT N'EST PREVU, MAIS UNIQUEMENT UNE INTERVENTION DE M. CHEYSSON DANS LE BUT DE SENSIBILISER LES MINISTRES AUX PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EN MATIERE D'AIDE EN POUDRE DE LAIT (VOIR P 102) ET D'EVITER QU'UNE DECISION DU CONSEIL BUDGET DE DEMAIN NE PREJUGE L'EXAMEN DU PROBLEME PAR LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET LES MINISTRES DE LA COOPERATION FONDS COMMUN

LA PRESIDENCE FERA RAPPORT SUR LA NEGOCIATION AU COURS A GENEVE
ACTION SPECIALE C.C.E.I.

LE CONSEIL DOIT RESOUDRE LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE CORE-PER POUR FIXER AVEC L'A.I.D. LES MODALITES SELON LESQUELLES

////

NNNN

VASEY Porte-Parole 2201/3170 Berl. 1/7

X X

R. RUGGIERO



XXX

320732

SERA REPARTIE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE (385 MIO DE \$) A L'ACTION SPECIALE DE 1 MILLION DE \$ DECIDEE A L'OCCASION DE LA CCEI.

PREFERENCES GENERALISEES

LES TEXTES REGLEMENTAIRES N'ETANT PAS ENCORE MATERIELLEMENT PRETS L'ADOPTION FORMELLE DU SCHEMA 1978 DES PREFERENCES GENERALISEES EN POINT A AURA LIEU A UNPROCHAIN CONSEIL, LE COREPER AVAIT REGLE LES DERNIERES PROBLEMES RESTES OUVERTS LA SEMAINE DERNIERE. IL N'Y A PAS EU DE CHANGEMENTS IMPORTANTS PAR RAPPORT AUX PROPOSITIONS INITIALES DE LA COMMISSION (VOIR MP71). Tous les nouveaux produits agricoles ont ete acceptes sauf l'ail seche. Dans le secteur industriel les augmentations des contingents et plafonds pour les produits sensibles et quasi-sensibles ont ete revisees vers la baisse, mais pour le reste les propositions de la commission ont ete acceptees en gros. Je vous rappelle que pour les produits siderurgiques, petroliers raffines et textiles ainsi que pour les chaussures et le contreplaques seront maintenus a leur niveau 1977. L'augmentation des possibilites d'importation preferentielle a ete provisoirement estimee a 2,4% contre 2,7% dans les propositions initiales de la commission. L'introduction de l'unite de compte a ete reportee jusqu'a 1979. La Roumanie beneficia des preferences generalisees pour 10 produits supplementaires dont le miel, le papier kraft et les sacs en plastic amities

R. RUGGIERO
COMEUR

NNNN

NNNN

XXX

081837

NOTE BIO (77) 402 (SUITE 3) AUX BUREAUX NATIONALS
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I, A M.
OPATZ DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

PECHE: RELATIONS AVEC PAYS TIERS

LE CONSEIL A DECIDE DE NE PAS PROLONGER LES DROITS DE PECHE DE LA POLOGNE, ET DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE DANS LES EAUX COMMUNAUTAIRES AU DELA DU 30 NOVEMBRE PROCHAIN. L'URSS, DONT LES DROITS DE PECHE AVAIENT ETE SUPPRIMES FIN SEPTEMBRE SUITE AUX RESTRICTIONS INTRODUITES PAR CE PAYS DANS LA MER DE BARENTS, NE GARDERA QU'UN PETIT QUOTA DANS LA ZONE ENTRE LE GROENLAND ET LE CANADA. LA COMMISSION N'AVAIT PAS PRÉSENTE UNE PROPOSITION DE PROLONGATION ETANT DONNE QUE LES TROIS PAYS CONCERNES N'AVAIENT DONNE AUCUNE INDICATION DE VOULOIR NEGOCIER SERIEUSEMENT SUR UN ACCORD FORMEL AVEC LA COMMUNAUTE. OR LE CONSEIL FIN SEPTEMBRE AVAIT LIE D'EVENTUELLES PROLONGATIONS DES DROITS DE PECHE A DES PROGRES CONCERNANT UN TEL ACCORD DANS LEQUEL L'URSS, LA POLOGNE E L'ALLEMAGNE DE L'EST DEVAIENT RECONNAITRE LA COMMUNAUTE EN TANT QUE TELLE. LE ROYAUME UNI ET L'ALLEMAGNE SE SONT PRONONCEE POUR UNE ATTITUDE PLUS FLEXIBLE. LE MINISTRE BRITANNIQUE JUDD, SOULIGNANT LES INTERETS DES PECHEURS BRITANIQUES DANS LA MER DE BARENTS, A DEMANDE QUE LA COMMUNAUTE FAISE AUX SOVIETIQUES UNE OFFRE "TAKE IT OR LEAVE IT" POUR CERTAINES CAPTURES DANS LES EAUX COMMUNAUTAIRES TOUT EN SOUMETTANT UNE LISTE DE BATEAUX COMMUNAUTAIRES DESIRANT PECHER DANS LA MER DE BARENTS. LA REPUBLIQUE FEDERALE A DEMANDE QUE LES CONVERSATIONS AVEC LA POLOGNE SOIENT CONTINUEES ET CECI POUR EVITER QUE LES DROITS DE PECHE DANS LA MER BALTIQUE SOIENT LIMITES PAR L'INTRODUCTION D'UNE ZONE DE 200 MILLE. APRES QUE M. GUNDELACH AVAIT SOULIGNE LES RISQUES POUR LA COMMUNAUTE D'UNE ATTITUDE MOINS FERME QUE CELLE FIXEE AU MOIS DE SEPTEMBRE, LE PRESIDENT SIMONET A CONCLU QUE:

1. LE CONSEIL CONFIRME SON ATTITUDE FORMULEE AU MOIS DE SEPTEMBRE
2. LA COMMISSION CONTINUERA SES CONTACTS AVEC LES TROIS PAYS EN QUESTION POUR VOIR SI DES PROGRES SONT QUAND MEME POSSIBLES.
3. LES TROIS PAYS SERONT TRAITES SUR LE MEME PIED (DONC PAS DE NEGOCIATIONS ISOLEES AVEC LA POLOGNE)
4. LA COMMUNAUTE SOUMETTRA A L'URSS UNE LISTE DES BATEAUX VOULANT PECHER DANS LA MER DE BARENTS.

SUR CE DERNIER POINT IL A SOULIGNE QU'IL NE S'AGIT PAS D'UN GESTE DE NEGOCIATIONS MAIS D'UNE ACTION AUTONOME DE LA COMMUNAUTE QUI NE PREJUGE EN RIEN SON ATTITUDE A L'EGARD DE L'ACCES DES PECHEURS SOVIETIQUES AUX EAUX COMMUNAUTAIRES.

///

NNNN

van der pas porte-parole berl. 1/4 2205/2902 21.XI.77

x x

R. RUGGIERO

M. Ruggiero

320731

EN CE QUI CONCERNE LES DROITS DE PECHE COMMUNAUTAIRES DANS LES EAUX DES 4 PAYS DE L'AfRIQUE DE L'OUEST (MAURITANIE, SENEgal, GUINEE BISSAU, ILES DU CAP VERT) LE CONSEIL A MARQUE UN PREJUGE FAVORABLE A L'EGARD DU PROJET DE MANDAT DE NEGOCIATION PROPOSE PAR LA COMMISSION. (BIO COMM (77) 394).

LE DOSSIER SERA APPROFONDI AU COREPER ET REVIENDRA EN SUITE SUR LA TABLE DU CONSEIL .

A SUIVRE

AMITIES

R. RUGGIERO

COMEUR

NNNN

081838

NOTE BIO (77) 402 (SUITE 4) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I, A M.
OPITZ DG VII

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

DANS SA SESSION DE NUIT, TERMINEE A 1 H, LE CONSEIL A ABORDE
LES POINTS SUIVANTS:

TEXTILES

M. HAFERKAMP A FAIT RAPPORT SUR L'ETAT DES NEGOCIATIONS TEXTILES
EN SOULIGNANT QUE LA COMMISSION A L'INTENTION DE SE TENIR AU
MANDAT TOUT EN TENANT COMPTE DE CERTAINES SITUATIONS SPECIFIQUES.
LE CONSEIL SERA SAISI D'UN NOUVEAU RAPPORT LORS DE SA
PROCHAINE SESSION.

SIDERURGIE

LE CONSEIL A ABOUTI A UN CONSENSUS SUR L'ANALYSE ET LES ORIENTA-
TIONS POLITIQUES EXPOSEES PAR M. DAVIGNON. LA COMMISSION A ETE
CHARGE DE METTRE AU POINT LES MESURES DE MISE EN OEUVRE DE CES
ORIENTATIONS POUR LEUR ADOPTION FORMELLE LORS DU PROCHAIN
CONSEIL DU 19 DECEMBRE.

POUR M. DAVIGNON LA CRISE EST PLUS GRAVE QUE CE QU'ON AVAIT
ESTIME. ALORS QUE ON PRÉVOYAIT AU MOIS DE JUIN DES FOURNITURES
DE L'ORDRE DE 35. MILLIONS DE TONNES A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAU-
TE POUR LE DERNIER TRIMESTRE 1977, CE CHIFFRE A ETE CORRIGE A
32 MILLIONS AU MOIS DE SEPTEMBRE ET ON ESTIME AUJOURD'HUI QU'E
SEULEMENT 80% DE CE DERNIER CHIFFRE SERA EFFECTIVEMENT ATTEINT.
PUISQUE EN 1978 ON NE S'ATTEND PAS UNE MODIFICATION APPRECIABLE
DE LA DEMANDE IL FAUT MAINTENIR UNE DISCIPLINE STRICTE AU NIVEAU DE
LA COMMUNAUTE. EN CE QUI CONCERNE LES PRIX, M. DAVIGNON A
ESTIME QU'UNE HAUSSE DE L'ORDRE DE 15% EN 1978 SERAIT SOUHAITABLE
CETTE HAUSSE RENDRAIT DANS L'ENSEMBLE LES PRIX COMMUNAUTAIRES EN-
CORE INFÉRIEURS AUX PRIX AMÉRICAINES ET JAPONAIS.

QUOTA: POUR M. DAVIGNON ELLES DOIVENT ETRE MAINTENUES ET LES
ETATS MEMBRES DOIVENT S'ENGAGER A EN ASSURER LE RESPECT.

UNE ACTION EN PROFONDEUR EST NECESSAIRE POUR AIDER LES IN-
DUSTRIES INADAPTEES A S'ADAPTER AUX NOUVELLES CONDITIONS DU MAR-
CHE SIDERURGIQUE. AU COURANT DU PREMIER SEMESTRE 1978 LA COMMI-
SSION ETABLIRA LES OBJECTIFS DE RESTRUCTURATION POUR 1978.

DANS CE CADRE M. DAVIGNON A SOULIGNE L'IMPORTANCE DES MOYENS
DONT LA COMMISSION DOIT DISPOSER. TOUT D'ABORD ELLE NE
TOLERERA PAS LES AIDES INCOMPATIBLES AVEC LES OBJECTIFS DE
RESTRUCTURATION. EN OUTRE LA COMMISSION DOIT AVOIR LES MOYENS POUR
AMELIORER LES CONDITIONS D'EMPRUNT DESTINES A LA RESTRUCTURATION.

////

NNNN

chevallard porte-parole berl. 1/4 2207/3170 22.XI.77

XX X

M. SANTARELLI

XXIX

320736

POUR LES PROBLEMES EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE, IL Y A DEUX ASPECTS:

- LA SITUATION DE NOS EXPORTATIONS SUR LE MARCHE TIERS. SI LES ETATS UNIS APPLIQUAIENT UNE CHROISADE ANTI DUMPING IL Y A LE RISQUE D'UN CONFLIT MAJEUR. C'EST POURQUOI LA COMMISSION ENCOURAGE LES EFFORTS DE L'ADMINISTRATION ACTUELLE EN MATIERE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PRIX POUR LES PRODUITS SIDERURGIQUES IMPORTES.

- SITUATION DE NOS IMPORTATIONS. LA PENETRATION EXTERIEURE SUR LE MARCHE COMMUNAUTAIRE A AUGMENTE EN POURCENTAGE EN 1977. CERTAINES DE CES IMPORTATIONS ENTRENT A 50% DES PRIX COMMUNAUTAIRES, LA COMMISSION RECHERCHE UN ACCORD AVEC L'ESPAGNE SUR LA LIGNE DES ACCORDS DEJA CONCLUS AVEC LES PAYS AALE. LA COMMISSION RECHERCHE UNE CONCERTATION AVEC LES ETATS MEMBRES POUR CHERCHER DES SOLUTIONS AUX IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES PAYS DE L'EST QUI SOUVENT A LA SUITE D'ACCORDS BILATERAUX DES ETATS MEMBRES AVEC LES PAYS DE L'EST D'AUTOLIMITATION CONNAISSENT DES DEVIATIONS DE COURANTS D'ECHANGE AU DETRIMENT D'AUTRES PAYS.

A SUIVRE
M.SANTARELLI
COMMEUR
NNNN

NNNN

073532

NOTE BIO(77) 402 (SUITE 5) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE; A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I ET
A M. OPITZ DG VIII

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

1. REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DANS LE CADRE DE
LA COOPERATION POLITIQUE

PENDANT DEUX HEURES DE DISCUSSION, LES MINISTRES ONT TRAITE LES
TROIS THEMES PREVUS DANS NOTRE NOTE BIO 402 (SUITE 2), C'EST-A-
DIRE:

L'AFRIQUE DU SUD

UN CONSENSUS A ETE ATTEINT POUR MAINTENIR LA PRESSION SUR LA REPUBLIQUE SUDAFRICAINE, MAIS LE MOMENT N'EST PAS VENU POUR INITIATIVES. ON DEVRAIT DONNER DU TEMPS POUR VOIR SI LES ELECTIONS PROCHAINES ET LES MESURES DEJA PRISES PAR LES NEUF ET PAR LES NATIONS-UNIES AURONT DES EFFETS. ENTRETEMPS L'AFRIQUE DU SUD RESTE //SUR L'ORDRE DU JOUR PERMANENT// DE LA COOPERATION POLITIQUE, ET ON POURSUIT L'ETUDE DES AUTRES POSSIBILITES D'ACTION SI AUCUN CHANGEMENT N'INTERVENAIT DANS LA POLITIQUE DE LA REPUBLIQUE A LA SUITE DES ELECTIONS. (CORR.: POUR DE NOUVELLES INITIATIVES ...)

PARMI LES MESURES ETUDIEES FIGURENT DEUX POINTS:

- ASSURANCE-CREDITS POUR LES EXPORTATIONS VERS L'AFRIQUE DU SUD;
- LIMITATION DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS;
- ACTIONS DANS LE DOMAINE DU COMMERCE (LICENCES, IMPORTATIONS DE LA REPUBLIQUE);
- MESURES NON-ECONOMIQUES (CULTURE, SPORTS).

LES MINISTRES ETAIENT D'ACCORD POUR ESSAYER ENCORE UNE FOIS DE PERSUADER LES AUTRES MEMBRES DE L'OCDE D'ADOPTER LE CODE DE CONDUITE POUR LEURS FILIALES EN AFRIQUE DU SUD.

CSCE

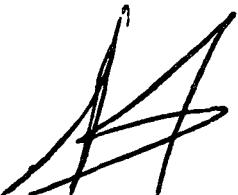
LES MINISTRES SE SONT MONTRES SATISFAITS DU DEROULEMENT DE LA PREMIERE PARTIE DE LA CONFERENCE DE BELGRADE, MAIS IL SERAIT NECESSAIRE MAINTENANT DE REDUIRE LE NOMBRE DES PROPOSITIONS SE TROUVANT SUR LA TABLE. ILS ONT DISCUITE DE LA NATURE DU DOCUMENT FINAL DE BELGRADE SANS ARRETER DES CONCLUSIONS. ILS ONT AUSSI SOULEVE LA QUESTION DU LIEU ET DE LA DATE DE LA PROCHAINE CONFERENCE QUI POURRAIT SE TENIR EN 1980, PEUT-ETRE AU NIVEAU MINISTERIEL ET PAS FORCEMENT DANS UNE CAPITALE D'UN PAYS NEUTRE OU NON-ALIGNE.

TOUT LE MONDE A MONTRE SA PREOCCUPATION A L'EGARD DE L'OUVERTURE

////

R.BEETHAM GPP BERL 1/12 2206 22.11.77

320642



XXX

320642

IMMINENTE DU PROCES CHTCHARANSKY. LES NEUF DECIDERONT SUR PLACE L'ATTITUDE A ADOPTER AU MOMENT VENU.

MOYEN-ORIENT

SANS DISCUSSION APPRO-FONDIE, LE TEXTE SUIVANT ETAIT ADOpte ET DIFFUSE:

//LES NEUF MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES CONVAINCUS QUE LA CONSTITUE L'UN DES PRINCIPAUX OBSTACLES A UN REGLEMENT PACIFIQUE DU CONFLIT ISRAELO-ARABE, PARTAGENT L'ESPERANCE QU'ONT SUSCITEE L'INITIATIVE COURAGEUSE DU PRESIDENT SADATE ET SA RENCONTRE HISTORIQUE AVEC LES DIRIGEANTS ISRAELIENS. ILS SOUHAITENT QUE LE DIALOGUE SANS PRECEDENT QUI S'EST NOUVE A JERUSALEM OUVRE LA VOIE A UNE NEGOCIATION GLOBALE CONDUISANT A UN REGLEMENT D'ENSEMBLE JUSTE ET DURABLE TENANT COMPTE DES DROITS ET DES PREOCCUPATIONS DE TOUTES LES PARTIES INTERESSEES. IL EST URGENT QU'UNE VRAIE PAIX S'ETABLISSE ENFIN POUR TOUS LES PEUPLES DE LA REGION Y COMPRIS LE PEUPLE PALESTINIEN SUR LA BASE DES PRINCIPES RECONNUS PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE, ET QUI FIGURENT EN PARTICULIER DANS LA DECLARATION DU CONSEIL EUROPEEN EN DATE DU 29 JUIN 1977. ILS EXPRIMENT L'ESPOIR QU'IL SERA POSSIBLE DE REUNIR DANS UN PROCHE AVENIR LA CONFERENCE DE GENEVE.// (PREM. LIGNE:...LA MEFIANCE CONSTITUE...)

2. CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

A) PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE AUX SOMMETS ECONOMIQUES OCCIDENTAUX:

LE CONSEIL S'EST MIS D'ACCORD POUR UNE REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL ET LE PRESIDENT DE LA COMMISSION AUX SOMMETS A L'AVENIR. LES DEUX PRESIDENCES SERONT AUSSI REPRESENTEES AUX TRAVAUX PREPARATOIRES ET A LA MISE EN OEUVRE DES SOMMETS.

B) CONSEIL EUROPEEN:

LES THEMES PRINCIPAUX SERONT:

- SITUATION ECONOMIQUE:
EMPLOI, CROISSANCE, INFLATION;
UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE;
 - QUESTIONS EVENTUELLEMENT NON-REGLEES PAR LE CONSEIL, PAR EXEMPLE ART. 131;
 - ELECTIONS DIRECTES DU PARLEMENT EUROPEEN;
 - QUESTIONS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE;
 - RAPPORT TINDEMANS;
 - MEDITERRANEE.
- A SUIVRE.

----- HONG-KONG: -----

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET HONG-KONG ONT REPRIS SANS PREALABLE ET DEPUIS HIER SOIR A 20 HEURES LES NEGOCIATIONS POUR LA CONCLU-

NNNN///

xx

320643

SION D'UN ACCORD SUR LE COMMERCE DE TEXTILES.

AMITIES,
M. SANTARELLI
NNNN

NNNN

073933

NOTE BIO(77) 402 (SUITE 6) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A. M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I ET
A M. OPITZ DG VIII

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

POLITIQUE REGIONALE

LE CONSEIL APRES AVOIR REALISE DES PROGRES SUR LES QUESTIONS
MINEURES, A DECIDE DE SOUMETTRE AU CONSEIL EUROPEEN LES QUESTIONS
SUIVANTES:

- 1) REPARTITION DES QUOTAS NATIONAUX ET EVENTUELLE CREATION DE LA SECTION HORS QUOTA DU FONDS REGIONAL. LA FRANCE A REMIS EN QUESTION LE QUOTA QUI LUI AVAIT ETE ATTRIBUE LORS DE LA CREATION DU FONDS REGIONAL EN FAISANT VALOIR QUE CE QUOTA AVAIT ETE ACCEPTE A TITRE TEMPORAIRES. M. GIOLITTI A SOULIGNE QUE CETTE REPARTITION PAR QUOTAS ETAIT UN COMPROMIS POLITIQUE. TOUTE REVISION COMBREPORTERAIT UN EXAMEN APPROFONDIE DES VARIATIONS INTERVENUES DERNIEREMENT DANS LES DESÉQUILIBRES REGIONAUX QUI ONT EU TENDANCE EN FAIT A S'AGGRAVER AU DETRIMENT DES REGIONS LES PLUS FAIBLES.
- 2) VOLUME DU FONDS: LE CONSEIL A ADOPTE A TITRE CONSERVATOIRE LE MEME MONTANT QUE L'ANNEE PASSEE (800 MUC) EN PRECISANT QUE LA DECISION FINALE A ADOPTE PAR LE CONSEIL EUROPEEN DOIT SIGNIFIER UNE AUGMENTATION REELLE ET CONSIDERABLE DU FONDS.

M. GIOLITTI S'EST DECLARE SATISFAIT DES RESULTATS DE CE CONSEIL, SURTOUT EN CE QUI CONCERNE LE VOLUME DU FONDS. EN EFFET, UNE AUGMENTATION REELLE DU FONDS SIGNIFIE, POUR ATTRAPER L'INFLATION, QUE CELUI-CI DOIT ETRE PORTE AUX ENVIRONS DE 650 MUCE.

ABEA SUIVRE.

AMITIES,
M. SANTARELLI
NNNN

NNNN

C. CHEVALLARD GPP BERL 1/3 2207 28.11.77

H/H

• 6

073543

10

NOTE BIO (77) 402 [REDACTED] (SUITE 7) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET A
M. OPITZ DG VIII

• 11 •

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

1

FONDS COMMUN

卷之二

LA PRESIDENCE BELGE A RENDU COMPTE AU CONSEIL DE L'EVOLUTION DES NEGOCIATIONS DE GENEVE SUR LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE. APRES QUE LES DIVERSES DELEGATIONS AIENT FAIT CONNAITRE LEURS APPRECIATIONS DE LA SITUATION, LE CONSEIL A INVITE LES ETATS MEMBRES A DONNER DES INSTRUCTIONS A LEURS DELEGATIONS A GENEVE AFIN QUE TOUS EFFORTS SOIENT FAITS POUR MAINTENIR UNE POSITION COMMUNE. PAR AILLEURS LE CONSEIL A DONNE MANDAT AU COREPER DE SE SAISIR D'URGENCE DE TOUTE DIFFICULTE QUI NE SERAIT PAS RESOLUE SUR PLACE.

DIS : DU POINT DE VUE DE LA COMMISSION IL SERAIT PREMATURE DE CEDER A LA FORTE PRESSION DES 77 ET D'ENVISAGER AU STADE ACTUEL DES CONCESSIONS.

CELLES-CI NE POURRAIENT ETRE ENVISAGEES QUE DANS LE CAS OU LE GROUPE DES 77 EN VENAIT A DES POSITIONS PLUS REALISTES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE CONSENSUS ■■■■■ DESICIONNEL QU'IL PROPOSE POUR LE FONDS COMMUN. BIEN QUE SOUCIEUSES D'EVITER UNE RUPTURE A GENEVE, LA PLUPART DES DELEGATIONS SEMBLENT PARTAGER CETTE APPROCHE TACTIQUE. SEULE LA DELEGATION NEERLANDAISE AURAIT SOUHAITE QUE LA COMMUNAUTE ET LE GROUPE B PUISSENT ACCEPTER COMME BASE DE NEGOCIATIONS LA PROPOSITION AVANCEE AVANT-HIER PAR LE PRESIDENT DE LA CONFERENCE M. WALKER. FIN DIS.

A SUIVRE

AMITIES,
M. SANTARELLI

100

**CORRIGENDUM : LIRE 3E PARAGRAPHE 3E LIGNE : EN CE QUI CONCERNE
LE PROCESSUS DÉSICIONNEL**

NNNN

H

H. FERRATON GPP B 1/14 2306 23/11/77 x x

M. SANTARELLI

三

XXX

073534

NOTE BIO(77) 402 (SUITE 8 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I ET
A M. OPITZ DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

CHYPRE

LE CONSEIL A APPROUVE LES DIRECTIVES A DONNER A LA COMMISSION POUR L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS AVEC CHYPRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE. SELON CES DIRECTIVES, LA COMMUNAUTE OFFRIRA A CHYPRE UN TRAITEMENT NON-DISCRIMINATOIRE DANS LE DOMAINE AGRICOLE PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN AVEC LESQUELS LA COMMUNAUTE A DEJA CONCLU DES ACCORDS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE GLOBALE, SANS IGNORER LE CARACTERE SPECIFIQUE DES PROBLEMES CYPRIOTES.

CONSEIL D'ASSOCIATION CEE-CHYPRE

AU COURS DE LA REUNION QUI A COMMENCE VERS 19 HEURES, M. SIMONET A INFORME LA DELEGATION CYPRIOTE QUE LE CONSEIL VIENT D'APPROUVER LE MANDAT DE NEGOCIATIONS. POUR LA COMMISSION, M. HAVERKAMP A SOULIGNE QUE LA DECISION DU CONSEIL PERMETTRA AUX NEGOCIATIONS DE COMMENCER DANS UN TRES BREF DELAI, ECARTANT AINSI LE DANGER D'UN VIODE JURIDIQUE AU 1ER JANVIER 1978 LORSQUE LE REGIME ACTUEL VIENT A ECHEANCE.

AMITIES,
M. SANTARELLI
NNNN

NNNN

J.CARROLL GPP BERL 1/8 1629 23.11.77

M. SANTARELLI